

Présents : Mmes et MM. MARGELIDON – LEMAIRE – COULON - CHAUMET - MASCLEF - AUBERY – THEVENET - ZELLNER - DEVAUX – REYNARD - LABBE – LAVERNHE-LEPRETRE – BONNARD

Absents excusés : Mme BERGER a donné pouvoir à M. LABBE

Secrétaire de séance : M. CHAUMET

Convocation : le 9 février 2018

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

M. MARGELIDON rappelle que le compte de gestion est établi par la Trésorière à la clôture de l'exercice et que le maire doit le signer et certifier que le montant des titres et des mandats émis est conforme aux écritures de la TP. Le compte de gestion est soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Il donne ensuite le détail du compte administratif, en section de fonctionnement et en section d'investissement, en dépenses et en recettes, article par article. Tous les montants concordent exactement avec les montants du compte de gestion.

Puis, M. LEMAIRE, 1^{er} adjoint, est désigné président de séance pour le vote en application des dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT. Il rappelle que la Commission de finances s'est réunie les 5 et 12 février pour examiner les comptes qui ont été arrêtés de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	PREVU	1 432 464.06
	REALISE	1 022 935.78
RECETTES	PREVU	1 432 464.06
	REALISE	1 411 711.10
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	PREVU	746 136.23
	REALISE	520 631.72
	RESTE A REALISER	135 759.25
RECETTES	PREVU	746 136.23
	REALISE	353 632.62
	RESTE A REALISER	48 289.79
EN FONCTIONNEMENT	un excédent de	388 775.32
EN INVESTISSEMENT	un déficit de	166 999.10
SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE		221 776.22

BUDGET LOCAL COMMERCIAL

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	PREVU	5 907.24
	REALISE	488.24
RECETTES	PREVU	5 907.24
	REALISE	5 907.24
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	PREVU	25 847.74
	REALISE	25 847.74
RECETTES	PREVU	25 847.74
	REALISE	22 017.51
EN FONCTIONNEMENT	un excédent de	5 419.00
EN INVESTISSEMENT	un déficit de	-3 830.23
SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE		1 588.77

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins la voix de M. MARGELIDON qui s'absente pendant le vote, approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs 2017.

AFFECTATIONS DES RESULTATS 2017

BUDGET PRINCIPAL

- excédent au 31 décembre 2017	388 775.32
- affectation en investissement compte 1068	254 468.56
- résultat reporté en fonctionnement compte 002	134 306.76
- report du déficit d'investissement au compte 001	166 999.10

BUDGET LOCAL COMMERCIAL

- excédent de fonctionnement	5 419.00
- déficit d'investissement	3 830.23
- affectation au compte 1068 :	3 830.23
- report en fonctionnement compte 002 :	1 588.77
- déficit d'investissement reporté au compte 001 :	3 830.23

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les affectations de résultats 2017.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 7 DECEMBRE 2017 AUTORISANT A MANDATER PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BP 2018

Par délibération du 7 décembre 2017, le Conseil municipal a autorisé le maire à mandater par anticipation au vote du budget 2018 quelques dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017 soit 101 817.27 €, ce qui permet de payer les factures dès qu'elles arrivent et de ne pas les bloquer jusqu'au 15 mars, date du vote.

Le contrôle de légalité de la préfecture veut un détail de ces dépenses.

Il conviendra donc de compléter la délibération par le détail suivant :

TIERS	LIBELLÉ	MONTANT TTC	OPERATION	ARTICLE
COLAS	borne école maternelle	1 068,00	2220	2315
SIGNANET	marquage résine place du Dauphin	3 020,16	2220	2315
CHAMBRE AGRI	diag agricole PLU	4 581,60		202
REXEL	désinsectiseur mairie	214,62	2242	2181
CYPRES	sèches-mains école primaire	1 000,00	2213	2181
CYPRES	sèches-mains salle socio	1 000,00	1002	2181
		10 884,38		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, rapporte la délibération du 7 décembre 2017 et décide de voter une autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget, ventilés par articles budgétaires d'exécution, tels que précisés ci-dessus.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE MOULINS HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE

Par courrier du 29 janvier 2018, Moulins Habitat demande la garantie de la Commune (à hauteur de 80 %) en vue de l'obtention de deux prêts PLS, nécessaires au financement de la construction de la résidence intergénérationnelle.

Les caractéristiques financières des prêts à garantir sont les suivantes :

Prêt PLS :

Montant du prêt à garantir	917 161 €
Durée	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.86 %
Taux annuel de progressivité	0.00 %
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée
Indice de référence	Livret A
Valeur de l'indice de référence à ce jour	0.75 %
Différé d'amortissement	24 mois
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	550 €

Prêt PLS Foncier :

Montant du prêt à garantir	52 768 €
Durée	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.86 %
Taux annuel de progressivité	0.00 %
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée
Indice de référence	Livret A
Valeur de l'indice de référence à ce jour	0.75 %
Différé d'amortissement	24 mois
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	30 €

M. MARGELIDON précise que le montant des garanties accordées dans le passé à Allier Habitat s'élève à 1 417 889 €, auxquels il faudra donc ajouter 775 973 € pour les prêts de Moulins Habitat, ce qui porte le montant total des garanties accordées par TOULON à 2 193 832 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde la garantie d'emprunt de la Commune à Moulins Habitat, dans les conditions ci-dessus détaillées.

MOULINS COMMUNAUTE – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 26 JANVIER 2018 RELATIF AU TRANSFERT DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DES AIRES DE GRANDS PASSAGES DE MOULINS ET D'YZEURE

Lors de sa réunion du 26 janvier 2018, la CLECT a adopté à l'unanimité les coûts des transferts de charge liés à la reprise des aires d'accueil des gens du voyage situées sur les communes de Moulins et d'Yzeure et de l'aire de grand passage de Moulins. Le rapport de cette réunion a été transmis à chaque conseiller municipal. M. MARGELIDON précise que Moulins et Yzeure ont la plus grande capacité d'accueil de la Région Auvergne avec 230 places.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ledit rapport.

QUESTIONS DIVERSES

CALENDRIER :

Lundi 26 février – 18 h	Commission Enfance/scolaire
Mardi 27 février – 18 h 15	Commissions CME
Lundi 5 mars – 18 h	Commission de finances – BP fonctionnement
Lundi 12 mars – 18 h	Commission de finances – BP investissement
Jeudi 15 mars – 20 h	Conseil municipal – vote des BP
Mardi 27 mars – 19 h	CCAS – votes CA et BP
Samedi 7 avril – 10 h	élus

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures.

Fait en mairie, le 19 février 2018.

Le Maire,

Guillaume MARGELIDON.

